

Rapport Thélot sur l'éducation : la question préalable de l'autorité

Le Monde
6. 11. 2004

TOUTES les sociétés occidentales connaissent, en matière d'éducation, les mêmes difficultés. Partout on a élevé l'âge de la scolarité obligatoire et généralisé l'enseignement secondaire à toute la population. Pour des raisons sociales et culturelles, cette population est hétérogène. L'immigration augmente cette hétérogénéité. Pour offrir aux enfants les moins avantageés les mêmes chances de succès qu'aux autres, il faut plus d'efforts qu'il n'en fallait pour les lycéens

d'autrefois, moins nombreux et plus bourgeois.

Pour résoudre ces difficultés, il faut transformer le système d'éducation. C'est difficile parce qu'on a tendance à juger le présent à la lumière d'un passé scolaire que l'on idéalise. Au surplus, en France, le système centralisé privilégie l'uniformité. De même, nous idolâtrons l'égalité au point de soupçonner, dans toute hiérarchie des talents, la reproduction cachée des inégalités sociales. Si bien que le changement

apparaît souvent comme un recul, la diversité comme un échec et la sélection comme une injustice.

L'accueil réservé au rapport Thélot illustre ces aspirations contradictoires. Les uns y ont trouvé un renoncement à l'idéal républicain de l'excellence, les autres un retour aux exigences scolaires.

Jean-Claude Casanova
pour *Le Monde*

Lire la suite page 22

Rapport Thélot : la question préalable

Luc Ferry, quand il était ministre, avait bien voulu me désigner membre de cette commission. Faute de temps, je n'ai pu en suivre les travaux comme je l'aurais souhaité et j'ai préféré en démissionner, sans éprouver de désaccord sur la méthode de travail choisie par son président. Je suis donc libre d'en commenter les conclusions.

La commission considère que le problème central est de permettre au plus grand nombre d'atteindre le niveau le plus élevé, donc de réduire le nombre des échecs et des insatisfactions. Comment ne pas l'approuver ? Si l'on veut favoriser la réussite de tous les élèves, il faut intensifier et diversifier l'enseignement. Donc accorder plus de temps et d'efforts à ceux qui en ont le plus besoin. L'élève en difficulté, quelles qu'en soient les raisons, coûtera plus cher que l'élève sans problème.

Pour s'adapter aux situations locales (quand une population est globalement défavorisée comme dans certaines banlieues) ou aux perspectives retenues par les élèves, selon qu'ils se destinent à une profession après le bac ou à des études supérieures, il faut diversifier les établissements et les formations.

De cette double orientation découle un nombre considérable de propositions dont les spécialistes débattront et qui inspireront peut-être le gouvernement et les législateurs. Tenons-nous-en à l'essentiel, mais écartons un faux débat.

L'application du rapport aboutirait, disent certains, à une baisse du niveau des élèves. Ce n'est pas l'intention des auteurs, ni, je crois, la conséquence de leurs recommandations. Ce reproche naît d'une inquiétude. Insister sur la professionnalisation des élèves affaiblirait la formation générale. Exiger un « socle

commun » ferait négliger les autres matières. Ainsi on inclut l'anglais élémentaire dans ce socle, et tout le monde s'inquiète pour l'histoire. Enfin, quand on souligne que l'éducation couvre un champ plus large que l'instruction et la transmission des connaissances, qu'elle s'étend, par exemple, à la civilité ou au civisme, on redoute un affaiblissement de l'enseignement et la transformation des professeurs en moniteurs.

Ces deux sentiments, l'aspiration à tout élargir et la crainte de voir tout se restreindre, contiennent chacun une part de vérité. Il est en effet difficile de poursuivre plusieurs buts à la fois. Mais on peut apprendre la politesse sans négliger les mathématiques. C'est affaire d'équilibre et de jugements pratiques. Les discussions abstraites, couvrant souvent des procès d'intention, sont incertaines et inutiles.

Quelles sont les vraies difficultés ? La première est budgétaire. Certaines propositions sont onéreuses. Par exemple, avancer d'un an la scolarité obligatoire : le souci permanent de la population aisée (et des enseignants) de faire entrer plus tôt leurs enfants à l'école élémentaire deviendrait une obligation pour tous les Français. Cela ne serait pas sans conséquences financières. Rémunérer les élèves des lycées professionnels pour la partie de leurs études en entreprise, ou prolonger jusqu'au soir la présence des professeurs et des autres personnels, dans les collèges et les lycées, pour encadrer les élèves dans une sorte de semi-internat, obligerait à rémunérer et à recruter davantage.

Ces suggestions sont excellentes, mais on comprend la réserve qu'elles suscitent de la part de ceux qui représentent les contribuables ou gèrent la dépense publique. L'éducation n'a peut-être pas de prix, mais elle a un coût. Quant au ministre, il doit se dire qu'il y a déjà l'opposition et les syndicats qui lui réclament « davantage de moyens ». Si les commissions s'y mettent !

Plus profondément, les réticences rencontrées par le rapport Thélot s'expliquent parce qu'il incite à des réformes qui sont politiquement difficiles, compte tenu de l'évolution historique qui a transformé les lycées français, créés par

Napoléon à l'image des collèges des jésuites, en un gigantesque système de 430 000 enseignants et de 5,5 millions d'élèves, dont le socle est le collège unique.

Pour intensifier et personnaliser l'éducation, la commission demande aux professeurs de rester plus longtemps dans les établissements, ce qui remet en question leurs services et la durée de leur travail. Pour qu'on puisse vérifier que les enseignements sont bien adaptés aux élèves et à leurs difficultés, le rapport suggère que les professeurs soient notés autant par le chef d'établissement que par les inspecteurs qui ne viennent qu'épisodiquement visiter les enseignants de leur discipline.

En France, ce serait un changement considérable. Il faut aussi évaluer les collèges et les lycées et ceux qui les dirigent, pour tenir compte de la spécificité des différents établissements. Pour cette raison, la commission propose d'accroître le rôle des parents d'élèves et des élus locaux dans cette évaluation.

LES RÉTICENCES DES ENSEIGNANTS

Tout cela paraît raisonnable et conforme aux objectifs retenus par le rapport. Le problème est d'y parvenir. Le ministre aura pour interlocuteur principal dans cette négociation les syndicats d'enseignants. Ils sont richement dotés en personnel par l'Etat et constitués en contre-pouvoirs de l'administration centrale. Ils informent les professeurs. Ils peuvent nuire à la carrière des hommes politiques. Surtout, ils bénéficient de la confiance du corps enseignant en raison des inquiétudes diffuses qui y règnent.

Notre système a été conçu par Jules Ferry, disciple d'Auguste Comte, pour être confié à une corporation enseignante qui succéderait à l'Eglise catholique et qui, comme elle, resterait indépendante du pouvoir temporel. Il n'était pas question de soumettre aux préfets les recteurs et les inspecteurs d'académie, ni les proviseurs aux maires.

Comme les professeurs sont affectivement neutres à l'égard des enfants, ils se considèrent, dans leur discipline, comme de meilleurs éducateurs que les familles. Leur responsabilité à l'égard de leurs élèves passe par leur responsabilité à l'égard des matières qu'ils ensei-

gnent (le français, les mathématiques, etc.). Ce sentiment les anime profondément et il faut se garder de le mépriser.

Il n'est pas difficile d'imaginer ce que penserait un professeur de lettres, de mathématiques, ou de toute autre discipline, à l'idée que sa carrière dépendra désormais de l'avis d'un chef d'établissement issu d'une discipline moins prestigieuse à ses yeux, voire des parents d'élèves ou des élus locaux. Le monde enseignant participe partout de cet état d'esprit. Mais en France, il s'est institutionnalisé dans une vaste corporation unifiée et toute évaluation extérieure paraît comme une intrusion, toute atteinte à une discipline comme un abaissement.

Pour mesurer les difficultés que rencontreront les réformes proposées, prenons un exemple qui tient à l'opinion. La commission divise le lycée en trois voies. L'une préparerait, après le bac, aux professions, l'autre à des études supérieures courtes, la troisième aux études longues. La première existe déjà. Séparer les deux autres et réserver l'entrée des IUT et des BTS à ceux de la deuxième voie, sera ressenti comme une sélection précoce et aboutira à une refondation complète des IUT, conforme d'ailleurs à l'intention originelle des années 1960. On doit souhaiter beaucoup de courage et d'abnégation au ministre qui entreprendra cette transformation.

On peut adhérer aux principales conclusions du rapport Thélot, mais on restera sceptique sur les chances de le voir aboutir. Ce scepticisme tient à une question préalable. En septembre, on a beaucoup parlé d'autorité. Le ministre de l'éducation a dit qu'il fallait restaurer celle des professeurs. Celle des proviseurs et des principaux de collège aussi. Pourquoi s'arrêter en chemin ? Le problème aujourd'hui est de savoir si les ministres et le gouvernement ont eux-mêmes suffisamment d'autorité. Question difficile. Les professeurs et les parents en font tous les jours l'expérience. Il est au moins une chose sûre : l'éducation sera réformée le jour où l'autorité des ministres sera égale à la qualité des remèdes qu'on leur propose.

Jean-Claude Casanova
pour *Le Monde*